



Bilan sur le « zéro pesticide » en Wallonie

Thibaut Mottet Facilitateur « zéro pesticide » Pôle wallon de gestion différenciée



Pôle GD

Communes suivies par le Pôle GD

Minimum 100 communes ont signé la convention du Pôle GD:

- Présentation au Collège ou au Conseil
- Visite des EV
- Formation méthodologique
- Sensibilisation des ouvriers
- Suivi des communes
- Bilan des actions mises en place devant le Collège





Les cimetières

51 communes ne pulvérisent plus que dans les cimetières

Traitement chimique autorisé!



Les cimetières

Label « Cimetière nature »



Source: lasne.be





Techniques préventives





Revêtement à base d'eau, de ciment et de granulats de bois



Comment y arrivent-ils?

Végétalisation



Gelbressée



Huy



Beauvechain

Végétalisation



Gelbressée



Genappe

Comment y arrivent-ils?

Techniques curatives



Brosse mécanique



Désherbeur à disques

Techniques curatives





Camion - brosse

Comment y arrivent-ils?

Techniques curatives



Désherbeur thermique à vapeur



Désherbeur thermique à eau chaude

Communication



Beauvechain

Les point négatifs

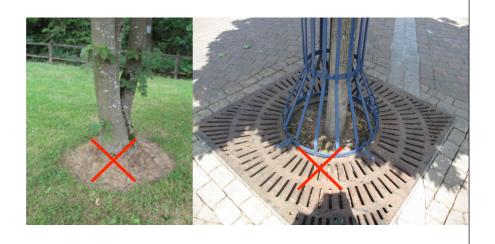












Les point négatifs



Mette

Herbicides interdits sur la pelouse depuis 1984 Produits phytopharmaceutiques interdits au 1^{er} juin 2018













Symbole dangereux pour l'environnement: Peut être utilisé en respectant les nouvelles normes législatives.

Quels produits utiliser?

YTO

Introduction Consulter

Communiqués de

presse
Communications

Infos pour l'industrie
Info pour l'utilisateur

Info pour l'utilisateur Extensions d'usage demandées par un tiers

Situations d'urgence (120 jours)

Engrais

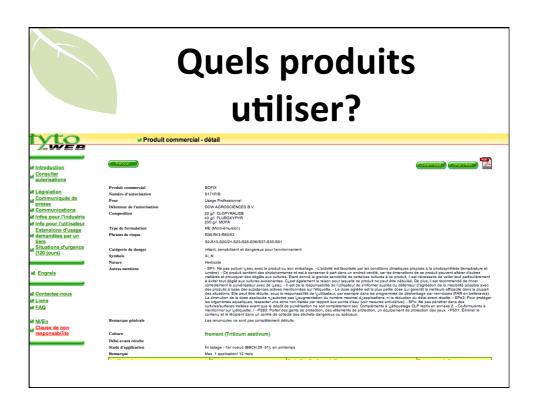
Contactez-nous
Liens
FAQ

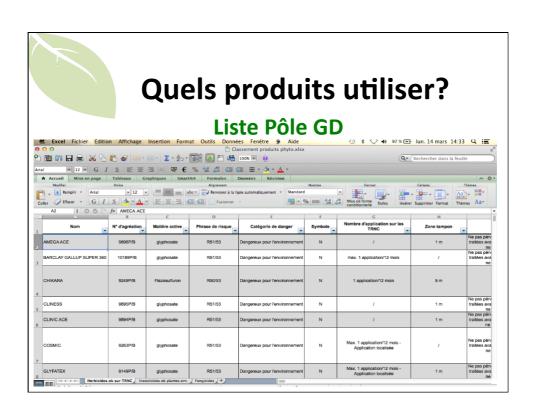
INFORMATIONS FOURNIES SUR CETTE PAGE WEB

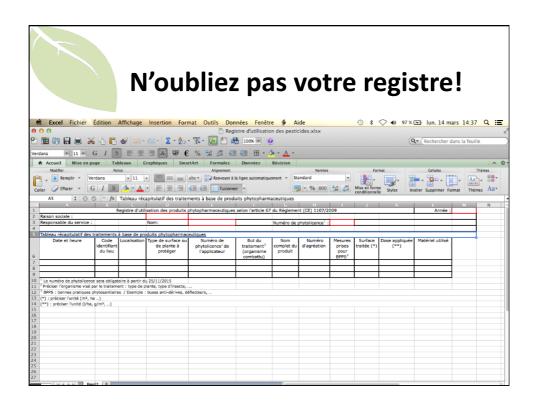
Ce site donne accès à la banque de données contenant les informations sur les pesticides à usage agricole autorisés en Belgique. Les informations disponibles sur ce site "web" doivent être considérées par l'utilisateur comme une aide facilitant le choix de produits phytosanitaires en connaissance de cause parmi l'éventail important des produits autorisées en Belgique.

Les informations disponibles sur cette page web reflétent les décisions du Comité d'Agreation qui sont consignées dans les actes d'autonsation des pesticides à usage agricole.

- Nom du produit
- Nom et adresse du détenteur de l'autorisation
 Numéro d'autorisation









A renvoyer pour le 31 janvier

registre.pesticides.dgarne@spw.wallonie.be

Pour les communes en zéro phyto: « Néant »

Pour plus d'informations!

- Mottet Thibaut: 0483/44.00.94 thibaut@gestiondifferenciee.be
- Arnould Jean-Nicolas: 0483/14.02.62 jean-nicolas@gestiondifferenciee.be

www.gestiondifferenciee.be

Merci pour votre attention!

